

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

17

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **12 FEVRIER 2026**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLI AUPRES DE
LA CDC POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION EN
VEFA DE 31
LOGEMENTS LLI
« IMPASSE PERDUE » A
POURRIERES 572-02**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Serge PELLEGRIN.

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Michèle BUGEAU
Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Dominique LAIN

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL,
Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 13 du 13 Décembre 2024, vous avez autorisé la construction en VEFA de
31 logements LLI « Impasse Perdue » à POURRIERES.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser
auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 2 lignes de prêts pour un montant total de
5 093 524,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLI

Prêt	PLI	PLI Foncier
Montant	2 960 642,50 €	2 132 881,50 €
Période de préfinancement	12 mois	12 mois
Durée d'Amortissement	35 ans sans différé d'amortissement	50 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle	
Index	LIVRET A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.40% <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>	
Typologie Gissler	1A	
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>	

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Mairie de Pourrières à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI